

"Conséquences d'un dumping social orchestré"

Depuis le mois d'octobre 2011, une nouvelle entité a vu le jour pour assurer les dessertes terminales sur la place havraise, avec la création d'une nouvelle filiale de la SNCF : Normandie Rail Service. Après que toute la partie du transport combiné ait été transférée en 2008 à une autre filiale : Naviland Cargo.

Le Syndicat CGT du Havre, avec un nombre conséquent de Cheminots, a tenté en vain de faire barrage à ces filialisations qui n'ont pour but unique que de faire du « dumping social », c'est-à-dire faire travailler plus dans des conditions dégradées et payer moins les salariés !

Nous ne sommes pas sans savoir que leurs conditions de travail, leur salaire, leur protection sociale sont bien en dessous de ce qu'ils sont en droit d'attendre ! S'ajoute à cela, des différences faites entre chaque salarié selon qu'il soit en CDD, en CDI, à statut SNCF détaché, de Naviland Cargo, de Normandie Rail Service...etc, alors que le travail effectué reste le même ! L'objectif ne serait-il pas de monter les salariés les uns contre les autres ? (selon le vieil adage : « diviser pour mieux régner ! »)



Aussi, le syndicat CGT des cheminots du Havre, sur la base de documents officiels, a établi un tableau qui reprend différentes rubriques, en comparant les différentes règles d'utilisation des salariés de NRS entre eux. (Fret SNCF, Naviland cargo, pur NRS...etc).

Ça donne une image sans doute plus concrète des inégalités qui existent aujourd'hui au sein d'une même entreprise, qu'est la filiale NRS... cela démontre clairement un « dumping social » orchestré !

Il nous paraît aussi très important que les salariés de cette filiale puisse s'organiser pour faire converger leurs revendications et gagner les mêmes droits pour tous, PAR LE HAUT !


Nous leur proposons donc de rejoindre la CGT pour développer un syndicalisme de résistance, de maîtrise des dossiers, un syndicalisme capable, dans l'unité la plus large, de créer des mobilisations gagnantes pour faire aboutir leurs revendications.

Prochainement, auront lieu des Elections Professionnelles dans cette nouvelle entreprise, l'occasion d'avoir une représentativité du personnel avec la CGT !!!

TABLEAU COMPARATIF SALARIES

PUR NRS / SNCF Mise à disposition NC → NRS / SNCF Mise à disposition NRS (AMVM + CRML)

PUR NRS	FRET SNCF MAD NC → NRS	FRET SNCF MAD NRS (AMVM)	FRET SNCF MAD NRS (CRML)
<u>Definition du salarié</u> - Personnel sédentaire ouvrier	<u>Definition du salarié</u> - personnel roulant mis à disposition NC vers NRS	<u>Definition du salarié</u> personnel sédentaire Fret Sol et Rail mis à disposition NC vers NRS	<u>Definition du salarié</u> - personnel roulant Fret Sol et Rail mis à disposition NC vers NRS
<u>Contrat de Travail</u> - CDI (Contrat à durée Indéterminée)	<u>Contrat de Travail</u> - CDI - Contrat de 3 ans renouvelable	<u>Contrat de Travail</u> - CDI - Contrat de 3 ans renouvelable	<u>Contrat de Travail</u> - CDI - Contrat de 5 ans renouvelable
<u>Convention collective</u> - CC Transports Ferroviaires	<u>Convention collective</u> - CC SNCF/Naviland Cargo	<u>Convention collective</u> - CC SNCF/NRS	<u>Convention collective</u> - CC SNCF/NRS
<u>Résidence administrative</u> - Normandie Rail Services LH	<u>Résidence administrative</u> - SNCF (solde, déroulement de carrière, facilités...)	<u>Résidence administrative</u> - SNCF (solde, déroulement de carrière, facilités, CE...)	<u>Résidence administrative</u> - SNCF (solde, déroulement de carrière, facilités, CE...)
<u>Salaires</u> - Traitement - 1425, 00€ brut - 13ème mois - Prime annuelle	<u>Salaires</u> - 1942,00€ brut - Traitement, Indemnité residence - Gratification (exploitation, vacances) - PFA (prime fin d'année)	<u>Salaires</u> - 1761,00€ - Traitement, Indemnité residence - Gratification (exploitation, vacances) - PFA (prime fin d'année)	<u>Salaires</u> - 1610,10€ - Traitement, Indemnité residence - Gratification (exploitation, vacances) - PFA (prime fin d'année)

<p style="text-align: center;"><u>Primes</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - <u>Indemnités nuit</u> - <u>Indemnités milieu nuit</u> - <u>Indemnités Dimanche/jour férié</u> - <u>Heures supplémentaires</u> - <u>Panier</u> 	<p style="text-align: center;"><u>Primes</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - <u>Interessement</u> - <u>Prime de reserve,saisie, allocations (pas à perdurer)</u> <ul style="list-style-type: none"> - <u>Panier</u> - <u>Prime mensuelle (exécution/maitrise)</u> - <u>prime semestrielle variable (en fonction appréciation hiérarchique /tenue poste/comportement travail)</u> - <u>Indemnités nuit</u> - <u>Indemnités milieu nuit</u> - <u>Indemnités Dimanche/jour férié</u> - <u>Heures supplémentaires</u> <ul style="list-style-type: none"> - <u>Prime pénibilité</u> - <u>Indemnité de manoeuvre</u> 	<p style="text-align: center;"><u>Primes</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - <u>Prime de reserve,saisie, allocations (pas à perdurer)</u> <ul style="list-style-type: none"> - <u>Panier</u> - <u>Prime mensuelle (exécution/maitrise)</u> - <u>prime semestrielle variable (en fonction appréciation hiérarchique /tenue poste/comportement travail)</u> - <u>Indemnités nuit</u> - <u>Indemnités milieu nuit</u> - <u>Indemnités Dimanche/jour férié</u> - <u>Heures supplémentaires</u> <ul style="list-style-type: none"> - <u>Prime pénibilité</u> - <u>Indemnité de manoeuvre</u> 	<p style="text-align: center;"><u>Primes</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - <u>Prime de reserve,saisie, allocations (pas à perdurer)</u> <ul style="list-style-type: none"> - <u>Panier</u> - <u>Prime mensuelle (exécution/maitrise)</u> - <u>prime semestrielle variable (en fonction appréciation hiérarchique /tenue poste/comportement travail)</u> - <u>Indemnités nuit</u> - <u>Indemnités milieu nuit</u> - <u>Indemnités Dimanche/jour férié</u> - <u>Heures supplémentaires</u> <ul style="list-style-type: none"> - <u>Prime pénibilité</u> - <u>Indemnité de manoeuvre</u>
<p style="text-align: center;"><u>Durée de travail</u></p> <p>35h (152,25h / mois)</p>	<p style="text-align: center;"><u>Durée de travail</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - 35 heures/semaine - durée hebdomadaire de 37h21 	<p style="text-align: center;"><u>Durée de travail</u></p> <p>35 heures/semaine annualisés</p>	<p style="text-align: center;"><u>Durée de travail</u></p> <p>35 heures/semaine annualisés</p>
<p style="text-align: center;"><u>GPT (grande période travail)</u></p> <p>-Semaine maxi 6 jours (heures supplémentaires non payées, mais compensées)</p>	<p style="text-align: center;"><u>GPT (grande période travail)</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - semaine de 6 jours + 2 RP - A disposition de l'employeur avec heures supplémentaires payées 	<p style="text-align: center;"><u>GPT (grande période travail)</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - semaine de 6 jours + 2 RP - A disposition de l'employeur avec heures supplémentaires payées 	<p style="text-align: center;"><u>GPT (grande période travail)</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - semaine de 6 jours + 2 R- A disposition de l'employeur avec heures supplémentaires payées
<p style="text-align: center;"><u>Congés</u></p> <p>- 28 jours + 14 RTT</p>	<p style="text-align: center;"><u>Congés</u></p> <p>- 28 jours + 14 RTT</p>	<p style="text-align: center;"><u>Congés</u></p> <p>- <u>28 jours + 18 RTT</u></p>	<p style="text-align: center;"><u>Congés</u></p> <p>- <u>28 jours + 18 RTT</u></p>
<p style="text-align: center;"><u>Retraite</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - <u>affilié caisse de retraite complémentaire</u> - 62 ans (41,5 annuités) 	<p style="text-align: center;"><u>Retraite</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Caisse de Prévoyance - 55 ans (avec décote) 	<p style="text-align: center;"><u>Retraite</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Caisse de Prévoyance - 55 ans (avec décote) 	<p style="text-align: center;"><u>Retraite</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Caisse de Prévoyance - 55 ans (avec décote)

La CGT est opposé à l'ouverture à la concurrence, quelles que soient les domaines d'activités. Le transport ferroviaire ne peut se concevoir que dans le cadre du service public, seul à même de répondre véritablement aux besoins des populations dans le cadre de l'aménagement du territoire. Pour autant, aujourd'hui, de nombreuses entreprises ferroviaires privées et de nombreuses filiales de la SNCF ont été créées. Elles exploitent pour la plupart des salariés sous contrat de droit privé, dans des conditions sociales bien en-dessous de ce qui existe dans l'entreprise publique aujourd'hui.

La CGT revendique le retour à une entreprise publique ferroviaire unique : la SNCF.

La CGT revendique l'intégration à la SNCF et au cadre permanent, de tous les personnels des actuelles entreprises ferroviaires privées et filiales.

Sur notre site, l'impact est réel. Il y a de moins en moins de cheminots à statut travaillant sur le site du Havre. Pour aller dans le sens du « progrès social », il est impératif de travailler de concert avec les salariés des entreprises privées et filiales qui subissent, tout comme nous, les dégâts d'une politique ultralibérale.

Pour défendre notre statut, nos acquis, notre attachement à un service public de haut niveau, **le Syndicat CGT cheminot du Havre s'engage :**

- **A faire pénétrer le plus largement possible nos idées et le syndicalisme CGT dans les différentes entreprises ferroviaires.**
- **A écouter les revendications spécifiques des travailleurs du privé et les défendre individuellement et collectivement.**
- **A apporter notre aide à la création de sections syndicales dans ces entreprises, au sein de notre syndicat CGT des Cheminots du Havre.**
- **D'exiger un statut commun au moins égal à celui des cheminots SNCF pour l'ensemble des travailleurs du FER, et non une convention collective au rabais qui favorise le dumping social.**

C'est par un travail commun et quotidien de tous les cheminots qu'on arrivera à obtenir des résultats. L'UNION FAIT LA FORCE !

TOUS ENSEMBLE, POUR DES DROITS NOUVEAUX, POUR UNE VERITABLE CONVENTION COLLECTIVE EQUITABLE ET UNIFORME

Carte à échanger auprès d'un militant CGT contre une adhésion officielle

Nom : _____ Prénom : _____
Adresse : _____
Fonction : _____
Grade : _____ Établissement : _____
Tél : _____ e.mail : _____ @

**ensemble, plus forts
pour gagner**

Fédération CGT des cheminots 263 Rue de Paris 93515 Montreuil Cedex
adhesion@cheminotcgt.fr • www.cheminotcgt.fr • tél : 01 49 886 100